



Renouvellement du collège scientifique de l'OFDT

Appel à manifestation d'intérêt

Candidatures avant le 22 février 2021

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) lance un appel à candidatures en vue du renouvellement de son collège scientifique (20 membres, mandat 2021-2023).

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse à tous les membres de la communauté scientifique souhaitant contribuer à la réflexion stratégique sur l'OFDT.

Basé à Paris, l'OFDT est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 1993 pour documenter l'offre, la demande et les réponses publiques aux questions relatives aux drogues et aux addictions en France et contribuer au suivi du phénomène au niveau européen. Depuis le 1^{er} juillet 2020, dans le cadre de la reprise des missions de l'Observatoire des jeux (ODJ), son périmètre a été élargi aux jeux d'argent et de hasard (JAH). Pour plus d'informations : <https://www.ofdt.fr/>

L'OFDT gère un dispositif permanent d'observation et d'enquêtes visant à mesurer l'évolution des niveaux de consommation de produits psychoactifs et de JAH et à décrire les profils des usagers. Il est également chargé de mettre en place et de suivre les études et les indicateurs permettant de décrire l'offre, les contextes et les pratiques de consommation de drogues et de JAH, leurs conséquences sanitaires, sociales, économiques et pénales, ainsi que les politiques publiques prenant pour objet les drogues et les addictions. Plus généralement, il assure le recueil, l'analyse, la synthèse et la valorisation des connaissances sur l'ensemble du champ des drogues et des JAH, y compris dans une perspective internationale. En tant que point focal de l'EMCDDA/*European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction* (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies), il fournit des informations permettant des comparaisons objectives et fiables sur le phénomène des drogues en Europe, conformément aux engagements européens dans le cadre du réseau Reitox (Réseau Européen d'Information sur les Drogues et les Toxicomanies) et du système d'alerte précoce (*Early Warning System*). Enfin, il apporte un concours méthodologique à la préparation et au suivi des travaux d'évaluation du plan gouvernemental.

En application des dispositions de la convention constitutive du GIP (article 18), le collège scientifique veille à la qualité et à la cohérence des travaux scientifiques de l'OFDT. Il est garant de l'indépendance scientifique de l'Observatoire.

Mandat, missions et activités du collège scientifique

Le mandat des membres du collège scientifique est de trois ans, renouvelable deux fois.

Le collège scientifique est l'instance de réflexion et de proposition de l'OFDT en matière de politique scientifique. Il donne son avis sur les grandes orientations du programme de travail de l'OFDT, les méthodes de production de données et les activités de valorisation.

Son rôle est consultatif et stratégique. Il est consulté sur le programme de travail pluriannuel et les projets qui le constituent. Il formule des avis sur ces projets, leurs déroulements et leurs résultats. Il peut être chargé en tant que de besoin par le Président de l'exécution de certains travaux. Le collège scientifique peut également s'adjoindre l'aide d'experts temporaires en tant que de besoin.

De façon générale, les membres du collège scientifique exercent un rôle de conseil et de soutien méthodologique auprès de l'équipe de l'OFDT. Cet appui scientifique, qui porte avant tout sur les orientations générales (programme de travail), peut aussi concerner des projets d'études particuliers ou inclure la relecture de rapports ou de travaux publiés par l'OFDT. Son apport est primordial pour la qualité et la reconnaissance des travaux et des choix de l'OFDT, dont le collège scientifique contribue à garantir la légitimité scientifique.

En parallèle, le collège scientifique joue un rôle d'interface et de facilitateur d'accès au réseau d'experts français et européens. Cette fonction se révèle particulièrement utile dans le cadre des appels d'offres ou lors de la constitution des comités scientifiques de suivi des études menées par l'OFDT. Cette logique a vocation à être développée sur la base de partenariats avec des équipes de chercheurs qui pourraient être amenées à travailler sur les données de l'OFDT.

Des informations sur la composition actuelle du collège scientifique de l'OFDT sont disponibles à l'adresse <https://www.ofdt.fr/ofdt/college-scientifique/>

Composition

Le collège scientifique est composé de 20 membres, relevant de deux catégories :

- représentants d'organismes producteurs de données et partenaires de l'OFDT (services statistiques ministériels, INSEE, OFAST, etc.) ;
- experts du champ des addictions nommés à titre personnel (universitaires, chercheurs, cliniciens, etc.).

Sa composition doit refléter les partenariats d'études et institutionnels de l'Observatoire et les champs couvrant le phénomène des drogues : il a donc vocation à rassembler des compétences diverses et spécialisées (en épidémiologie, sociologie, science politique, économie, médecine de santé publique, psychologie, psychiatrie, addictologie, toxicologie, chimie, etc.).

Les membres du collège scientifique sont proposés à l'Assemblée générale de l'OFDT, sur proposition de sa Présidente, et choisis dans le respect des règles en matière de conflit d'intérêts.

Le Président du collège scientifique est élu par les membres du collège scientifique. Il assiste avec voix consultative à l'Assemblée générale de l'OFDT.

En cas de vacance d'un siège, quelle qu'en soit la cause, il est procédé à la désignation d'un nouveau membre dans les mêmes conditions pour la durée restant à courir du mandat de la personne qu'ils remplacent.

Compétences et expériences recherchées

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à recruter des personnalités dont les compétences et les expériences professionnelles permettront au collège scientifique de conduire une analyse collective et globale de la politique scientifique de l'OFDT, d'examiner comment elle met en œuvre ses missions en se fondant sur les éléments scientifiques disponibles et d'analyser ses apports sur les différents volets d'activité dont il a la charge. Dans cette perspective, l'OFDT souhaite davantage ouvrir son collège scientifique à l'international, en intégrant des membres exerçant ou ayant exercé à l'étranger ou dans des organisations européennes ou internationales.

Le programme pluriannuel de l'OFDT (2018-2021) est actuellement structuré selon cinq axes :

- 1/ Suivi des populations (jeunes, femmes enceintes, publics précaires, personnes en situation de handicap, personnes placées sous main de justice etc.) ;
- 2/ Connaissance de l'offre et des marchés ;
- 3/ Analyse des réponses publiques ;
- 4/ Approches territoriales ;
- 5/ Veille et comparaisons internationales.

Ce programme de travail évoluera sensiblement dans la période 2021-2024, pour tenir compte de nouvelles priorités pour l'OFDT : les inégalités sociales de santé, les analyses territoriales, la prise en compte des JAH, les addictions comportementales et les pratiques numériques, l'analyse des législations et les politiques publiques et les comparaisons internationales.

Compte tenu de ces perspectives, les expériences (travaux et publications) des candidats dans les domaines suivants sont particulièrement recherchées :

- production, analyse et utilisation des statistiques publiques, des données épidémiologiques et des indicateurs d'évaluation des politiques publiques ;
- production de connaissances sur les inégalités sociales et territoriales de santé et sur l'évaluation des politiques publiques et des interventions visant à en réduire l'impact ;
- traduction et utilisation des données probantes pour l'appui à la décision publique.

Mode de fonctionnement et charge de travail

Pendant la durée de leur mandat, les membres du collège scientifique s'engagent à se rendre disponibles pour des échanges réguliers par courriel et pour une présence, *a minima* par visioconférence, lors des réunions plénières. Deux à trois réunions plénières sont organisées chaque année. Celles-ci permettent de solliciter l'avis du collège sur des projets ou des travaux en cours, de les informer sur les travaux réalisés et d'ouvrir un débat prospectif. Les réunions se tiennent généralement dans les locaux de l'OFDT (69 rue de Varenne à Paris 7^{ème}) ou en visioconférence.

Outre leur participation aux réunions plénières, les membres du collège scientifique peuvent être sollicités à titre individuel dans les comités scientifiques de suivi des travaux de l'OFDT (en particulier lors des appels à projet lancés par l'OFDT), dans les groupes d'experts réunis par l'OFDT (par exemple sur les indicateurs de tabac et d'alcool), pour la relecture de rapports ou encore comme référents thématiques lors de l'examen du programme de travail annuel de l'établissement.

Selon leurs profils disciplinaires et leurs spécialités de recherche, il pourra également leur être proposé de participer au comité de rédaction des revues de l'OFDT : *Tendances* (six numéros par an) et *Drogues enjeux internationaux* (un numéro par an).

Depuis 2012, tous les membres du collège scientifique de l'OFDT sont invités à remplir une déclaration publique d'intérêts.

Indemnités, prise en charge

Les membres du collège scientifique bénéficient d'un remboursement de leurs frais de voyage et de logement (pour les membres n'habitant pas en région parisienne).

Modalités de candidature

Le dossier de candidature au collège scientifique doit comporter :

- une lettre ou un courriel d'intention (précisant les coordonnées professionnelles et personnelles, une adresse courriel et un numéro de téléphone portable)
- un *curriculum vitae* comportant une liste des travaux/publications.

Le dossier de candidature doit être envoyé avant le **22 février 2021** à l'adresse suivante : codir@ofdt.fr.

Modalités de sélection des dossiers

La sélection des candidatures sera effectuée par un jury réuni par l'OFDT et présidé par le Président collège scientifique sortant, Bruno Falissard, Professeur des universités et praticien hospitalier en biostatistique à la faculté de médecine Paris-Sud XI - Hôpital Paul-Brousse, nommé président du collège scientifique lors du conseil d'administration du 12 avril 2012.

La sélection sera faite sur la base des éléments fournis dans le dossier de candidature, de l'adéquation des candidats avec les compétences recherchées, de l'analyse des liens d'intérêts.

Le jury veillera à ce que les compétences essentielles pour permettre au collège scientifique d'exercer pleinement ses missions soient réunies en son sein, dans le respect des règles de parité et de pluridisciplinarité.

Les candidats seront informés du résultat de l'examen de leur candidature par un courriel du secrétariat général après approbation de la composition du collège scientifique par l'Assemblée générale de l'OFDT (à la fin du 1^{er} trimestre 2021).

Les membres désignés seront invités à une première réunion du nouveau collège scientifique prévue en avril 2021.